



## Séminaire des correspondants mécénat du ministère de la Culture et de ses partenaires

Lundi 13 novembre 2017

### PROGRAMME

#### MATINEE

##### **Auditorium Colbert de l'Institut national d'histoire de l'art**

2 rue Vivienne – 75002 Paris

**8h45**            **Accueil Café**

**9h15**            **Ouverture**

**9h30**            **L'apport de la culture à l'économie**, par Tristan Picart, adjoint au responsable des statistiques au Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et échanges avec la salle

En 2015, le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, est de 43 milliards d'euros. La part de la culture dans l'ensemble de l'économie (2,2 %) est en légère baisse et représente la valeur minimale de ce poids en vingt ans. À titre de comparaison, la branche hébergement et restauration réalise une valeur ajoutée du même ordre : 55 milliards d'euros en 2015. L'audiovisuel et le spectacle vivant sont les deux premières branches culturelles en termes de poids économique ; elles représentent, ensemble, 44 % de la valeur ajoutée des branches culturelles. Depuis 2008, la branche audiovisuelle a une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie (+1,7 % par an contre +1,2 %) tandis que le spectacle vivant progresse moins vite (+0,6 %). Certaines branches culturelles sont en difficulté, en particulier l'architecture (-2,3 % par an depuis 2008), la presse et le livre (respectivement -2,1 % et -1,7 % par an) ainsi que les agences de publicité (-1,5 % par an).

**10h30**            **L'accès à la culture, une priorité d'action**, par Ariane Salmet, chef du Département de l'éducation et du développement artistique et culturel du ministère de la Culture et échanges avec la salle

L'accès à la culture pour tous et la prise en compte des enfants et des jeunes par une politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) ambitieuse sont des priorités pour le ministère de la Culture. Pour ce qui concerne l'EAC, le ministère de la Culture, en lien étroit avec le ministère de l'Éducation

nationale, veille à ce que chaque enfant et chaque jeune bénéficie de rencontres avec la culture, l'œuvre et l'artiste tout au long de leur parcours scolaire. Mais l'enjeu de cette politique est aussi de prendre en compte tous les temps de vie de l'enfant, non seulement le temps scolaire mais aussi le temps de loisirs, dès la petite enfance. Une attention particulière est par ailleurs portée aux personnes en situation spécifique : habitants des territoires déficitaires (politique de la ville, monde rural et territoires ultramarins), jeunes décrocheurs, jeunes sous protection judiciaire de la justice ou adultes incarcérés, personnes en situation de handicap, personnes en précarité. C'est pourquoi la question de la démocratisation culturelle est au cœur des partenariats que le ministère de la Culture noue avec les ministères en charge de la ville, de la jeunesse, du monde rural, du handicap, de la santé, de la justice et de la famille. Ces politiques se construisent grâce à la mobilisation d'acteurs issus d'horizons professionnels variés : éducation, culture, secteur social, jeunesse et bien sûr acteurs de la société civile, en particulier les fondations et les entreprises mécènes.

**11h30** **Art et mondes du travail**, par Pauline de Laboulaye, auteure, présidente d'honneur des Amis de la Maison Rouge et échanges avec la salle

Cette intervention rendra compte du travail de réflexion mené au sein du séminaire « Art et mondes du travail », organisé à l'initiative du ministère de la Culture (Direction générale de la création artistique) en 2015. Articulé autour des retours d'expériences de résidences d'artistes et d'expositions en entreprises mises en place en 2014 en partenariat avec le ministère en charge de l'industrie, ce séminaire a permis de faire le point sur les pratiques et les enjeux de la rencontre entre art et entreprise. Au cours de cinq séances d'une demi-journée, une soixantaine de participants issus des mondes économique, syndical, artistique, universitaire et institutionnel ont pu témoigner de leur expérience et confronter leurs points de vue. De nombreux artistes présents à chacune des séances sont venus apporter leurs remarques et témoigner de leurs expériences. Ce travail collectif a permis la rédaction d'une charte rendue publique en mars 2017 au Centre Pompidou. La présente communication sera l'occasion de présenter la mise en œuvre pratique de cette charte dans 13 entreprises implantées dans 9 régions de France. Les différents partenaires souhaitent démontrer la pertinence de ces programmes de résidences tant pour les entreprises et leurs salariés que pour les artistes. Une restitution bilan doit permettre, en 2018, de démontrer le bienfondé de ces relations et d'inciter les entreprises à multiplier, sur un mode volontaire, ces initiatives.

**12h30** **Intervention de Michelle Bubenicek**, directrice de l'Ecole nationale des chartes

**12h45**      **Buffet déjeunatoire**  
Rotonde Colbert

## **APRES-MIDI**

**14h15**      **Atelier : Qu'est-ce que l'intérêt général ?**

### **Ecole nationale des chartes**

Salle Léopold-Delisle  
65 rue de Richelieu – 75002

La notion d'intérêt général est au cœur de la législation française sur le mécénat : elle régit les conditions d'éligibilité des porteurs de projets (activité non lucrative et non concurrentielle, gestion désintéressée, activité ne profitant pas à un cercle restreint de personnes) et caractérise les domaines éligibles. Elle justifie également certaines exceptions faites au régime général : présentation au public des œuvres du spectacle vivant, rôle de la presse dans la démocratie, ouverture au public des monuments historiques privés, accessibilité des collections d'entreprises, etc. Au lendemain de la loi relative à l'économie sociale et solidaire, cette notion purement fiscale se trouve néanmoins confrontée à l'hybridation des modèles économiques des associations comme à l'utilité sociale d'un nombre croissant d'entreprises.

**Experts :** Véronique Béranger, chargée de mission pour les affaires fiscales à la sous-direction des affaires juridiques du ministère de la Culture ; François Jegard, expert-comptable, commissaire aux comptes, Léo Jégard et Associés, président du comité mécénat du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables ; Me Anne-Sophie Nardon, avocat, Borghese & Associés, correspondante mécénat du Conseil national des barreaux.

### **Atelier : Fédérer les acteurs du mécénat sur les territoires : les pôles régionaux du mécénat**

#### **Auditorium Colbert de l'Institut national d'histoire de l'art**

2 rue Vivienne – 75002

Les protocoles pour le développement du mécénat culturel signés à partir de 2005 par le ministère de la Culture et ses partenaires du monde économique et juridique ont mis en place un vaste réseau territorial de correspondants mécénat. Ce maillage du territoire aura largement contribué avec l'action d'autres instances (Fondation de France, Fondation du patrimoine, Admical...) à implanter le mécénat dans le tissu économique (plus de 58 000 entreprises utilisent la législation aujourd'hui) et à l'essor du mécénat populaire. La

création de « pôles régionaux du mécénat » est le second temps de cette volonté de structuration qui permet de conjuguer, dans un cadre organisé, moyens, réseaux et compétences. Quels sont les leviers humains et institutionnels de la création de ces pôles ? A quelles difficultés se heurte-t-elle ici et là ? A quels principes leur composition obéit-elle et quel est leur périmètre d'activité ? Quel bilan peut-on déjà en tirer ? Telles sont quelques-unes des questions qui seront débattues dans cet atelier.

**Experts :** Isabelle Boucher-Doigneau, directrice de la communication de la DRAC Grand Est, Thierry Chevalier, contrôleur de gestion, correspondant mécénat de la DRAC Pays de la Loire, Robert Fohr, chef de la mission du mécénat du ministère de la Culture, Béatrice Genoux, planneur stratégique, correspondante mécénat de CCI France, Me Annie Lamarque, notaire, correspondante mécénat, Collioure

15h15

### **Atelier : Mécénat et politiques de marques**

#### **Ecole nationale des chartes**

Salle Léopold-Delisle

65 rue de Richelieu – 75002

L'association d'une marque d'institution culturelle avec une marque de mode et de design est une tendance globale. Elle se manifeste à des degrés divers au travers d'un mécénat, d'un parrainage ou de la création de produits spécifiques sur lesquels sont apposés le nom des deux marques. Si les marques de luxe sont des partenaires de longue date des institutions culturelles, les marques « grand public » sont de plus en plus présentes dans le secteur culturel. Qu'en est-il concrètement ? Quelles stratégies mener pour les porteurs de projets vis-à-vis des marques ? Quelle approche systémique afin de créer des synergies publiques/privées ? Ce phénomène émergent sera présenté par différents exemples.

**Experts :** Emmanuel Delbouis, responsable des publics et de la prospective au musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, pilote du groupe marques du ministère de la Culture, Olivier Ibañez, responsable du mécénat et des partenariats au ministère de la Culture, Me Wilfried Meynet, avocat aux barreaux de Marseille et de Luxembourg, Octave Avocats, et Hugues Schmitt, DGM Conseil

## **Atelier : Nouveaux vecteurs et nouveaux outils de don**

### **Auditorium Colbert de l'Institut national d'histoire de l'art**

2 rue Vivienne – 75002

« Rien n'est permanent, sauf le changement » estimait Héraclite. Tandis que le mécénat participatif se popularise de plus en plus sous ses différentes formes, de nouveaux vecteurs et outils du don font leur apparition : bornes de dons sans contact, arrondi sur salaire, micro-don en caisse, portefeuilles philanthropiques, etc. permettant à la fois de travailler sur la data afin de mieux connaître ses donateurs, sur la démocratisation voire la *gamification* du don ainsi que sur l'outil de collecte comme outil de médiation. Représentent-ils une révolution 3.0 dans le domaine du mécénat ? Ou une nouvelle diversification des moyens de collecte ?

**Experts :** Guillaume Dinkel, responsable du mécénat à la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, Me Fabrice Luzu, notaire à Paris, Thérèse Lemarchand, CEO et Co-Founder, Commeon

## **16h15 Synthèse des ateliers et débats**

### **Auditorium Colbert de l'Institut national d'histoire de l'art**

2 rue Vivienne – 75002 Paris

## **17h Clôture**

Avec le soutien de  M.Events

**Inscriptions indispensables sur le site internet du ministère :**

[Accéder au formulaire d'inscription](#)